

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2010**

L'an deux mil dix, le vingt cinq novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénateur-Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2010

PRESENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénateur-Maire de Gujan-Mestras

Jacques CHAUVET (départ à 18h56), Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, André MOUSTIÉ, Évelyne DONZEAUD, Thomas JUSTIN, Sylvie POIRIER, Pierre ESPILONDO, Anne-Marie CAMPET, Adjoints

Michèle BOURGOIN, Patrick MALVAES, Julien SUSPERREGUI, Annie DUROUX, David DELIGEY, Nicole NUGEYRE, Marie-Pierre ATKINSON, Michel FOUQUET, Maryse LALANDE, Ludovic DUCOURAU, André CASTANDET, Mireille MAZURIER, Chantal DABE, Michel MORA, Marc ODEZENNE, Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ, Conseillers Municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jacques CHAUVET a donné procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX
Vahid HAJEB a donné procuration à André MOUSTIE
Denise PRINGAULT a donné procuration à Patrick MALVAES
Annie KHELOUFI a donné procuration à Michel MORA

ABSENT(S) :

Richard HISS
Sophie BARBOT

Julien SUSPERREGUI a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2010

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Rapport d'activités 2009 de la COBAS
- Rapport d'activités 2009 du SIBA
- Demande d'exploitation du jeu Omaha Poker : Casino du Lac de la Magdeleine
- Recensement de la population
- Renouvellement des contrats d'Assurance de la Ville de Gujan-Mestras : autorisation de signature
- Adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique des bâtiments municipaux
- Participation hébergement gendarmes affectés au détachement saisonnier de surveillance et d'intervention sud au profit de la mairie de Biganos

POLITIQUE DE LA VILLE

- Cession gratuite par Messieurs LENORMAND et MAMERS de la parcelle cadastrée n° CB 425- alignement de propriété - Allée des grives
- Cession gratuite par Madame et Monsieur BIRAUD de la parcelle cadastrée section CM n° 429 – alignement de propriété – Avenue Sainte Marie
- Acquisition par la ville d'une emprise de terrain appartenant à Madame ROBIN-DUGRAND (accès EHPAD)
- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place de la Claire
- Attribution du Marché de Travaux - Aménagement du Cours de Verdun – Tranche 2

FINANCES

- Budget Ville 2010 - Décision modificative N° 4
- Tarifs 2011

RESSOURCES HUMAINES

- Tableau des effectifs

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Allez on va se réchauffer en démarrant parce qu'il ne fait pas très très chaud dans cette salle des fêtes. A mon avis ils ont oublié de la chauffer. Ils ne veulent pas que l'on reste très tard ce soir. Ça doit être ça. Non. Désolée là, pour le public je suis vraiment confuse. Il ne fait pas très chaud. Alors on va essayer de ...

Jacques CHAUVET alors il est là, mais ce n'est pas tout à l'heure qu'il ne sera pas de bonne humeur, mais il va s'échapper. Et il m'a donné procuration déjà, pour le moment où il s'échappera discrètement, et on le remercie d'être avec nous en début de séance.

Mes chers collègues nous désignons Julien SUSPERREGUI notre benjamin comme secrétaire de séance s'il le veut bien. Vous avez reçu le procès-verbal du 25 octobre 2010, puis-je le considérer comme adopté. Il n'y a pas de remarque ? Il n'y en a pas ? Je vous en remercie.

En information du Maire, je vais faire très court, d'abord pour vous dire que les cours d'Espagnol, alors c'est un succès extraordinaire, on est à 193 inscrits. Il y en a que 86 pour le moment qui ont démarré parce qu'on démarre sur 4 soirées dans la petite salle du Lavoir et bien évidemment quand on va avoir la salle, la Maison des Associations, j'espère dès le mois de février, équipée, on va pouvoir mettre ça dans la Maison des Associations et ça la fera vivre d'ailleurs, cette Maison des Associations. Mais bon, c'est bien aussi de démarrer à 86, parce que on est 86 à avoir démarré et on va avoir des retours d'expérience et ensuite on appliquera ça. Mais c'est un beau beau succès même si je me dis que peut-être devant la difficulté, certains vont peut-être ne pas aller au bout de, voilà. Alors deuxième point sur lequel je m'étais engagée, c'est parce que là, on est sur des cours d'initiation, des gens qui ne savent pas du tout parler Espagnol. On avait décidé également de faire une conversation en Espagnol tous les mois de faire une petite rencontre conviviale etc. donc cette première rencontre elle aura lieu le 9 décembre à 19 heures au Café le Grément à Meyran, à la Pergola. Donc au Café le Grément et j'ai demandé à Monsieur VALLEJO qui parle Espagnol couramment etc. qui est très intéressé qui avait envie de bouger, je lui ai demandé de prendre en charge l'animation de cette conversation en Espagnol, ce qu'il a accepté et nous avons décidé également de lui mettre quand même quelqu'un de l'administration donc c'est Anaïs PLANELLES qui suivra toutes ces conversations en Espagnol au titre de l'administration et qui travaille à l'EPIC vous savez que c'est l'EPIC qui soutient pour nous, tous ces jumelages, dans toutes les actions de jumelage. Donc voilà, je suis très contente que Monsieur VALLEJO ait accepté et je pense que cela peut être très sympa alors on bougera. Là on commence. On voulait aller à la Féria pour ne rien vous cacher mais la Féria, bien, ils ont le diner dans la foulée donc c'était compliqué, il fallait qu'ils aient leur mise en place etc. bon là on est au Café Grément, on va voir comment on s'organise mais l'idée était un peu de bouger dans la Ville et de changer tous les mois un petit peu éventuellement mais pourquoi pas ils décideront à la Pergola aussi, enfin au Grément. Ça c'était la première information. La deuxième information concerne le Cross. J'espère que vous êtes tous inscrits, mes chers collègues, pour courir sous les couleurs de votre Ville. On doit courir pour Gujan-Mestras. Vous aurez des beaux tee-shirt, j'espère, « je cours pour ma Ville » avec des dossards avec une puce et il n'est pas interdit de marcher, certains marcheront s'ils ne peuvent pas courir. Bon. J'allais dire suivez mon regard mais c'est compliqué de se regarder. Téléthon, 3 décembre, n'oubliez pas le Téléthon, dans ce week-end qui se situe à la Salle Omnisports à Chante Cigale, c'est le club de Basket qui assure la plus importante animation de cette manifestation. Et puis j'ai accepté de parrainer alors moi parrainer il faudrait dire de marrainer peut-être mais, de parrainer avec François DELUGA une initiative à laquelle Élisabeth REZER-SANDILLON m'avait rendue très attentive de parrainer une opération « L'arbre de la Laïcité » et nous avons cette opération, c'est-à-dire nous planterons un arbre de la Laïcité, c'est bien ça Élisabeth ? Le 11 décembre à 10 heures devant la maison des associations. Voilà on a choisi le lieu là, Élisabeth tu veux nous dire quelque chose ? Qu'est-ce que vous avez choisi comme arbre ?

Élisabeth REZER-SANDILLON :

Nous avons choisi un chêne, parce que c'était symbolique. Parce que c'est quand même un arbre qui est local qui est assez beau, qui représente la continuité et ce sera certainement un chêne roux, parce qu'il a de jolies couleurs flamboyantes donc bien, ma fois, la Laïcité pourra être flamboyante. Ça c'est pour le côté « marketing » mais ce que nous avons décidé aussi c'est d'intégrer la Laïcité les principes de Laïcité dans les fiches actions de l'agenda 21, donc c'est ce que nous sommes entrain de travailler en ce moment.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien, bien tout est lié, et c'est parfait. Bon voilà pour mes informations, pas grand chose mais on s'est vu il n'y a pas longtemps non plus. Il faut bien le reconnaître.

Je vous propose de démarrer tout de suite notre première délibération qui porte sur le rapport d'activité de la Cobas et le rapporteur est Michel FOUQUET.

| |
|--|
| RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COBAS |
|--|

RAPPORTEUR : Michel FOUQUET

L'Article L 5211-39 (Loi N° 99-586 du 12 Juillet 1999, Article 40) dispose que « Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Vous avez ainsi pu prendre connaissance de l'activité 2009 de notre Communauté d'agglomération et mesurer le champ de ses compétences et interventions, au travers du rapport d'activités 2009 de la COBAS qui vous a été transmis et du compte administratif principal, ainsi que ceux des budgets annexes, qui étaient tenus à votre disposition en Mairie (bureau de l'administration générale - 2ème étage de la Mairie Principale).

Les délégués de Gujan-Mestras à la COBAS, qui siègent aux commissions et groupes de travail, sont à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez avoir sur le fonctionnement de cette institution intercommunale.

Le rapport fait l'objet d'une simple communication et, à ce titre, ne fait pas l'objet d'un vote de l'assemblée municipale.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Michel, bon il n'y a pas de vote là-dessus, je m'assurais que vous n'aviez pas de questions particulières. Moi, c'est l'occasion pour moi de dire que nous avons trois Vices Présidents à la Cobas qui font un travail considérable. Qu'il s'agisse de Michel FOUQUET, qu'il s'agisse d'André CASTANDET ou de Patrick MALVAES, nous avons trois Vices Présidents qui dans le dispositif de la Cobas comptent énormément chacun dans leur domaine et je veux les remercier de tout ce qu'ils font. Voilà. Ce rapport d'activités ne fait pas ressentir ça, mais je veux que chacun, chacune de nos collègues

sachent combien c'est important et d'ailleurs, je souhaite les mettre un peu en avant au niveau des vœux que nous aurons, on avait fait les adjoints l'année dernière, je pense que nos trois Vices Présidents de la Cobas pour nos vœux sur 2011 ça serait une bonne idée qu'ils nous parlent un petit peu de toute cette action qu'ils font à la Communauté d'Agglomération. Y a t'il des remarques sur ce rapport d'activités ? Non, pas de question ? On fait la même chose sur le rapport d'activités du Siba.

RAPPORT D'ACTIVITES DU SIBA

RAPPORTEUR : David DELIGEY

Dans le but d'améliorer le débat démocratique en ce qui concerne les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales un article L.5211-39 disposant que :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement...».

Vous avez ainsi pu prendre connaissance de l'activité 2009 de notre Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon et mesurer le champ de ses compétences et interventions au travers du rapport d'activités 2009 du SIBA qui vous a été transmis.

Le rapport fait l'objet d'une simple communication et, à ce titre, ne fait pas l'objet d'un vote de l'assemblée municipale.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Même chose, y a t'il des remarques sur ce rapport ? Il n'y en a pas ? Nous pouvons passer à la délibération suivante. C'est moi qui la rapporte, c'est une demande d'exploitation du jeu Omaha Poker pour le Casino du Lac de la Magdeleine.

DEMANDE D'EXPLOITATION DU JEU OMAHA POKER : CASINO DU LAC DE LA MAGDELEINE

Rapporteur : Marie-Hélène DES ESGAULX

Par lettre en date du 27 octobre 2010, la Société Casino du lac de la Magdeleine a sollicité la Ville de Gujan-Mestras aux fins d'inscription, à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance de son Conseil Municipal, d'une demande d'exploitation du jeu OMAHA POKER.

En effet, l'offre POKER du Casino de Gujan-Mestras connaissant un très grand succès, celui-ci voudrait encore l'améliorer en présentant cette nouvelle variante de jeu.

Ce jeu devenant très populaire, il se trouve être proposé actuellement dans les salles de poker en ligne. Il se différencie principalement du Texas Hold'Em Poker par le fait que 4 cartes, au lieu de 2, sont distribuées face cachée.

Il convient donc que la Ville de Gujan-Mestras se prononce quant à la demande, par la Société Casino du lac de la Magdeleine, d'autorisation d'exploitation dudit jeu auprès des instances compétentes.

Je vous propose donc :

- D'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation du jeu OMAHA POKER auprès des instances compétentes, par le délégataire de la Ville, la Société Casino du Lac de la Magdeleine.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Et du reste j'ai reçu aujourd'hui ou hier par mail, l'autorisation qui déjà, leur a été donnée par le Ministère de l'Intérieur et c'est une autorisation qui était signée par Brice ORTEFEU. Donc voilà, je dirais que l'on a même pas eu besoin d'intervenir pour les, ils ne se sont même pas assurés de l'accord de la Ville de Gujan-Mestras, pour, non par ce que c'est la logique que quand même la Ville chaque fois soit en accord avec son délégataire et qu'ils ne puissent pas y avoir la pratique de jeu sans l'accord du Conseil Municipal. Donc on va maintenir, quand même, cette délibération et c'est quand même significatif, ça veut dire que le casino « et un espèce de retour en grâce » non seulement auprès de certains mais surtout auprès du Ministère de l'Intérieur où il y avait eu quand même quelques moments un peu difficiles dans le passé. Mes chers collègues, si il n'y a pas d'autres remarques, je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas ? Elle est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

- **DEMANDE D'EXPLOITATION DU JEU OMAHA POKER : CASINO DU LAC DE LA MAGDELEINE**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Recensement de la population, le rapporteur est Annie CAMPET.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

RAPPORTEUR : Anne-Marie CAMPET

Comme chaque année, nous avons le recensement général de la population à effectuer avec la collaboration de l'INSEE.

Cette année il s'effectuera du 20 janvier 2011 au 26 février 2011.

Quatre agents recenseurs seront recrutés sur cette période.

La rémunération des agents recenseurs est librement déterminée par le Conseil Municipal.

Je vous propose, d'une part de maintenir le mode de rémunération en vigueur lors du recensement général de 2010, c'est-à-dire de rémunérer les agents au bulletin et à la feuille de logement et d'en fixer le montant à :

- 1,54 euro par bulletin individuel collecté,
- 1,02 euro par feuille de logement collectée.

D'autre part cette année une enquête pilote sur les familles et logements nous est demandée donc je vous propose une rémunération supplémentaire, et d'en fixer le montant à :

- 1,00 euro par feuille de logement collectée.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Des remarques sur ce dossier ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, merci pour nos agents recenseurs.

➤ **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Renouvellement des contrats d'assurances de la Ville de Gujan-Mestras : Autorisation de signature. Vous avez une délibération qui a été remise sur table je pense. Le rapporteur est André CASTANDET.

| |
|--|
| <p align="center">RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES DE LA VILLE DE GUJAN-MESTRAS : AUTORISATION DE SIGNATURE</p> |
|--|

RAPPORTEUR : André CASTANDET

Le 1er janvier 2011 la plupart des contrats d'assurance de la Ville arrivent à échéance et doivent donc être renouvelés.

Les garanties concernées par ce renouvellement sont les suivantes :

- Assurance des dommages aux biens et risques annexes
- Assurance des responsabilités et risques annexes
- Assurance des véhicules à moteur et risques annexes
- Assurance de la protection juridique
- Assurance de la protection fonctionnelle des élus et agents.

A cette fin, le 16 août 2010 une procédure d'appel d'offres européen a été lancée par la publication au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics d'un avis d'appel public à la concurrence. Cette annonce a été complétée par une information sur le site de la Ville et par la mise à disposition du Dossier de Consultation des Entreprises sur la plateforme de dématérialisation de la Ville, également utilisée pour permettre aux candidats de déposer une offre dématérialisée.

La date limite de remise des offres a été ultimement fixée au 15 octobre 2010 à 17 heures.

9 offres ont été réceptionnées et confiées à notre Assistant spécialisé, le Cabinet ARIMA Consultants, pour une étude complète des propositions.

L'analyse à été conduite sur la base des critères suivants :

- Valeur technique de l'offre, pondéré à 45%
- Tarifs appliqués, pondéré à 35%
- Assistance technique, pondéré à 20%

Ainsi le rapport d'analyse a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres le 24 novembre 2010.

La Commission a décidé de valider le classement des offres et de retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

- Pour le lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes

l'offre de base de l'opérateur économique **SMACL**, pour un coût au m² assuré de **0,80 € HT** soit **0,867 € TTC** représentant, sur la base de l'assiette (superficie des bâtiments) présentée dans le dossier de consultation des entreprises une prime prévisionnelle annuelle de **33.252,79 € HT** soit **36.034,00 € TTC**.

L'option «Tous risques sauf » est incluse dans la proposition de base.

- Pour le lot 2 : Responsabilités et risques annexes

l'offre de l'opérateur économique **SMACL** au taux de **0,26 %** représentant, sur la base de l'assiette de cotisation (Masse salariale brute) présentée dans le dossier de consultation des entreprises, une prime prévisionnelle annuelle de **15.574,00 € HT** soit **16.975,66 € TTC**.

L'option «Assistance aux personnes - rapatriement » est incluse dans la proposition de base.

- Pour le lot 3 : Véhicules à moteur et risques annexes

l'offre de base de l'opérateur économique **SMACL** représentant, sur la base de l'état du parc véhicules et machines présenté dans le dossier de consultation des entreprises, une prime prévisionnelle annuelle de **19.867,78 € HT** soit **23.595,21 € TTC**.

Les options « Auto-collaborateurs », « marchandises transportées » et « Bris de machines » sont ajoutées pour un montant de **710,00 € HT** soit **855,32 € TTC** annuels.

Soit un montant total prévisionnel annuel de **20.577,78 € HT** et **24.450,53 € TTC**.

- Pour le lot 4 : Protection juridique

l'offre de l'opérateur économique **SUBERVIE/DAS** représentant, sur la base des éléments présentés dans le dossier de consultation des entreprises, une prime forfaitaire annuelle de **1.512,84 € HT** et **1.649,00 € TTC**.

- Pour le lot 5 : Protection fonctionnelle des élus et agents

l'offre de l'opérateur économique **SMACL** représentant, sur la base des éléments présentés dans le dossier de consultation des entreprises, une prime forfaitaire annuelle de **367,00 € HT** et **400,03 € TTC**.

A la lumière de ces éléments et afin de clore la procédure, je vous demande donc :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des marchés et toutes pièces administratives nécessaires au bon déroulement de cette opération

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Monsieur le rapporteur. J'étais en train de dire à mon voisin Xavier PARIS, qu'est-ce-que c'est compliqué ces assurances. Et c'est à un connaisseur, bien sûr, que je m'adressais. Des remarques sur ce dossier. Il n'y en a pas. On le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté à l'unanimité.

➤ **RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES DE LA VILLE DE GUJAN-MESTRAS : AUTORISATION DE SIGNATURE**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation d'un prédiagnostic énergétique des bâtiments municipaux, rapporteur Elisabeth REZER-SANDILLON.

ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION D'UN PRÉDIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

RAPPORTEUR : Elisabeth REZER-SANDILLON

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les collectivités ont obligation d'afficher un diagnostic de performance énergétique dans les bâtiments publics de plus de 1000 m², classés ERP de catégorie 1 à 4¹.

Il s'agit d'une première étape visant à inciter les collectivités à mesurer leurs dépenses énergétiques et à mettre en œuvre des mesures permettant de réduire leurs consommations.

Dans le cadre de l'élaboration de son Agenda 21, le Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre, en partenariat avec le Parc Naturel des Landes de Gascogne, propose une mutualisation entre les communes et intercommunalités du territoire afin de faire appel à un prestataire pour l'évaluation de l'ensemble du patrimoine bâti et de l'éclairage public de chaque collectivité. Une mission de prédiagnostic énergétique permettrait ainsi d'évaluer les consommations affectées à un bâtiment, de déterminer des actions à mener pour agir sur les principaux consommateurs, de définir d'éventuels investissements à engager assortis de temps de retour estimés et de planning de réalisation.

Il est proposé pour la passation du marché de diagnostic de mettre en place un groupement de commande, piloté par la COBAN Atlantique pour le compte de l'ensemble des collectivités intéressées du Pays.

L'intérêt de ne lancer qu'une seule consultation est de mutualiser les moyens pour le lancement de la procédure de marchés publics et de réaliser ainsi des économies d'échelle sur une mission qui peut s'avérer onéreuse. Chaque collectivité garde ensuite la maîtrise du financement et de l'exécution du marché pour son compte une fois la notification achevée.

Pour ce faire, et conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, il convient de conclure une convention constitutive de groupement de commandes (cf. convention annexée à la présente). Cette convention précise :

- l'objet du marché,
- la durée du groupement,
- les membres du groupement,
- désignation de la CAO,
- les modalités d'adhésion et de sortie du groupement,
- les modalités de fonctionnement du groupement.

La COBAN Atlantique est désignée « coordonnateur », chargé d'assurer le secrétariat du groupement et de procéder, dans le respect des dispositions de l'article 8-VII-1^o du Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations nécessaires au déroulement de la procédure jusqu'à notification du marché :

1 Décret n°2007-363 du 19 Mars 2007 (art R 134-4-1 du livre Ier du code de la construction et de l'habitation)

- recueillir les besoins des adhérents,
- choisir la procédure de mise en concurrence,
- élaborer le dossier de consultation des entreprises (DCE),
- faire paraître les avis d'appel public à la concurrence,
- remettre les dossiers de consultation aux candidats,
- convoquer la commission d'appel d'offres,
- faire siéger la commission d'appel d'offres pour l'analyse des candidatures et des offres reçues, dans le but d'attribuer le marché,
- informer les candidats non retenus,
- transmettre les éléments du marché aux autorités de contrôle,
- notifier le marché auprès du ou des prestataire(s) retenu(s),
- remettre aux adhérents les pièces contractuelles du marché pour leur permettre d'en assurer l'exécution,
- faire paraître l'avis d'attribution.

Le coordonnateur est indemnisé des frais occasionnés par la gestion des procédures du groupement, notamment les frais de publication, de reproduction, d'affranchissement, de fonctionnement... Ces frais sont répartis à part égale entre chaque membre du groupement. Une convention financière sera établie entre chaque membre du groupement et le coordonnateur à cet effet, les modalités en sont prévues dans la convention constitutive.

A l'issue de la procédure, un état sera établi pour faire apparaître les frais engagés et la répartition par adhérent. Chaque adhérent mandatera le montant qui le concerne.

Les membres du groupement, pour leur part, contacteront le titulaire du marché pour planifier son exécution, conformément à ce qui a été prévu par les pièces du marché.

Je vous demande, de bien vouloir:

- accepter la participation de la Ville de Gujan-Mestras au groupement de commandes pour l'établissement d'un prédiagnostic énergétique des bâtiments et de l'éclairage public tel que décrit ci-dessus,
- accepter que la COBAN Atlantique soit désignée comme « coordonnateur » du groupement de commandes,
- approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée, et notamment la désignation de la CAO du coordonnateur pour l'attribution du marché
- autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- ouvrir les crédits nécessaires au budget pour l'exécution du marché de prédiagnostic énergétique pour la partie qui concerne les bâtiments et l'éclairage public de la ville de Gujan-Mestras et pour le règlement des frais de gestion du groupement.
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive, prévoyant, entre autres, les modalités de répartition des divers frais ainsi que du reversement aux autres membres du groupement des subventions perçues pour leur compte par le coordonnateur,
- autoriser le Maire à procéder aux formalités administratives nécessaires, visées à l'article 4 de la convention, afin de lancer la procédure de marché public sous forme d'appel d'offres ouvert (articles 33, 40, 57 à 59 du CMP), et à signer les marchés avec les candidats retenus par la CAO ,

La répartition des subventions, indiquée dans le tableau suivant, constitue une estimation prévisionnelle, les membres du groupement sont convenus dans la convention constitutive d'une répartition, sans préjudice, au marc l'euro des subventions qui seront versées au coordonnateur. La liquidation de la distribution interviendra à la clôture du marché soit à la dissolution du groupement de commande:

| DÉPENSES | | RECETTES | | | |
|--|------------------------|-------------------|----------------------------|----------------------|---------------------------|
| | COÛT TOTAL TTC EN € | SUBVENTIONS (60%) | | | AUTOFINANCEMENT (40 %) |
| | | ADEME (15 %) | CONSEIL RÉGIONAL (15 %) | FEDER (UE) (30 %) | |
| VILLE DE GUJAN- MESTRAS | 58 691 | 8803,6 | 8803,6 | 17607,3 | 23476,4 |

- accepter la participation de la ville de Gujan-Mestras au groupement de commandes pour l'établissement d'un prédiagnostic énergétique des bâtiments et de l'éclairage public tel que décrit ci-dessus,
- accepter que la COBAN Atlantique soit désignée comme « coordonnateur » du groupement de commandes,
- approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée, et notamment la désignation de la CAO du coordonnateur pour l'attribution du marché,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien Madame le rapporteur. Sacrée délibération ! Des remarques ? Non. Je mets aux voix ? Oui, Bien sûr Elisabeth.

Élisabeth REZER-SANDILLON :

Oui, je voudrais juste dire que non seulement nous allons faire le diagnostic énergétique des bâtiments de plus de 1 000 m² comme on en a l'obligation, mais qu'en plus nous avons ajouté le diagnostic de près de 16 ou 17 bâtiments supplémentaires qui ne seront inférieurs à 1 000 m² mais qui méritent d'avoir un diagnostic également.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien, à la faveur de cette remarque, je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas je vous en remercie.

➤ **ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION D'UN PRÉDIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Participation hébergement gendarmes affectés au détachement saisonnier de surveillance et d'intervention sud au profit de la Mairie de Biganos le rapporteur est Pierre ESPILONDO.

**PARTICIPATION HÉBERGEMENT GENDARMES AFFECTÉS AU DÉTACHEMENT
SAISONNIER DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION SUD AU PROFIT DE LA MAIRIE
DE BIGANOS**

RAPPORTEUR : Pierre ESPILONDO

Lors de la dernière saison estivale, la Gendarmerie de BIGANOS a bénéficié d'un dispositif renforcé pour constituer le détachement de surveillance et d'intervention sur les communes de BIGANOS, AUDENGE, MARCHEPRIME, MIOS et GUJAN-MESTRAS.

Ce détachement était basé sur BIGANOS.

Cette année, la Ville de BIGANOS, a sollicité de nouveau le concours financier des collectivités concernées pour la location des bungalows destinés à l'hébergement des gendarmes saisonniers.

Le montant de la participation incombant à la Ville de GUJAN-MESTRAS s'élève à 3451,18 € (trois mille quatre cent cinquante et un euros et dix-huit centimes).

Je vous invite, dès lors à :

- Approuver le montant de l'aide sollicitée par la Ville de BIGANOS ;
- Accepter le mandatement de cette somme ;
- Autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci monsieur le rapporteur. Pas de remarque là-dessus ? On met aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

- **PARTICIPATION HÉBERGEMENT GENDARMES AFFECTÉS AU DÉTACHEMENT
SAISONNIER DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION SUD AU PROFIT DE LA
MAIRIE DE BIGANOS**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

La délibération suivante était rapportée par Richard HISS je constate d'ailleurs pour le procès-verbal qu'il n'est pas arrivé. Qu'il est toujours absent. Donc je vais proposer à Ludovic DUCOURAU, s'il veut bien de rapporter cette délibération sur la cession gratuite par Messieurs LENORMAND et MAMERS de la parcelle cadastrée section CB N°425 c'est un alignement de propriété allée des Grives.

**CESSION GRATUITE PAR MESSIEURS LENORMAND ET MAMERS DE LA PARCELLE
CADASTREE SECTION CB N°425 Alignement de propriété (Allée des Grives)**

RAPPORTEUR : Ludovic DUCOURAU

Messieurs LENORMAND et MAMERS sont actuellement propriétaires de la parcelle cadastrée section CB n°425, sise allée des grives, à ce jour, de facto, partie intégrante de la voie publique.

En effet, lors de l'alignement de la voie, il n'avait été pourvu à aucune régularisation entre les propriétaires de la parcelle et la Ville de GUJAN-MESTRAS.

Dès lors, afin d'authentifier cet alignement, il a été convenu d'une cession gratuite de ladite parcelle au bénéfice de la Ville de GUJAN-MESTRAS.

Je vous demande donc:

- d'accepter le principe de cette cession gratuite aux fins de régularisation de l'alignement,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- de confier à Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci, bon je mets aux voix. Il n'y a pas de problème particulier là-dessus. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté à l'unanimité.

➤ **CESSION GRATUITE PAR MESSIEURS LENORMAND ET MAMERS DE LA PARCELLE
CADASTREE SECTION CB N°425 Alignement de propriété (Allée des Grives)**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je propose à Chantal DABE de rapporter la cession gratuite par Madame et Monsieur BIRAUD de la parcelle cadastrée section CM N°429 et là c'est un alignement de propriété avenue Sainte Marie.

**CESSION GRATUITE PAR MADAME ET MONSIEUR BIRAUD DE LA PARCELLE CADASTREE
SECTION CM N°429 Alignement de propriété (Avenue Sainte Marie)**

RAPPORTEUR : Chantal DABE

Madame et Monsieur Raymond BIRAUD, domiciliés 14 Allée du Moulin Neuf à Gujan-Mestras, sont propriétaires de la parcelle cadastrée section CM n°429, sise avenue Sainte Marie, à ce jour, de facto, partie intégrante de la voie publique.

En effet, lors de l'alignement de la voie, il n'avait été pourvu à aucune régularisation entre le propriétaire de la parcelle et la Ville de GUJAN-MESTRAS.

Dès lors, afin d'authentifier cet alignement, il a été convenu d'une cession gratuite de ladite parcelle au bénéfice de la Ville de GUJAN-MESTRAS.

Je vous demande donc:

- d'accepter le principe de cette cession gratuite aux fins de régularisation d'alignement,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- de confier à Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci beaucoup Madame le rapporteur. Je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est adopté à l'unanimité.

- **CESSION GRATUITE PAR MADAME ET MONSIEUR BIRAUD DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION CM N°429 Alignement de propriété (Avenue Sainte Marie)**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Nous passons à l'acquisition par la Ville d'une emprise de terrain appartenant à Madame ROBIN-DUGRAND, c'est un terrain pour faire l'accès à la maison de retraite à l'EHPAD. Et le rapporteur est Michèle BOURGOIN.

ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT A MADAME ROBIN- DUGRAND (accès à l'EHPAD)

RAPPORTEUR : Michèle BOURGOIN

En date du 11 février 2010, un bail à construction entre la Ville et la SA D'HLM LOGEVIE a été signé ayant pour objet la réalisation d'un Établissement d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Pour permettre l'accès à cet établissement, la Ville dispose à ce jour d'une emprise de 5 m qu'il conviendrait d'élargir à 10 m afin de respecter toutes les préconisations sanitaires afférentes à la desserte de ce type d'équipement.

Pour ce faire, Madame ROBIN-DUGRAND, propriétaire de la parcelle cadastrée section CP n°60 sise lieu-dit " Pins de la Ruade" jouxtant le futur EHPAD, a donné son accord quant à l'acquisition d'une emprise de terrain de 33m² de ladite parcelle.

Le Cabinet PARALLELE 45, Société de Géomètres-Experts, a été chargé de délimiter la surface concernée.

Dans son avis n°2010-199V1732 du 10 juin 2010, la Brigade d'Évaluations Domaniales a estimé la valeur de l'emprise de terrain en zone UE du PLU à 20 € HT/m², soit pour l'acquisition de ladite emprise complémentaire, une somme de 660 € HT.

Je vous invite donc :

- A accepter le principe d'une acquisition par la Ville de la surface de terrain pour un montant de 660 € HT,

- A autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- A confier à Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien bon c'est important bien évidemment que cette route soit satisfaisante puisque l'idée c'est que l'accès à l'EHPAD, à la maison de retraite, ne se fasse pas par l'intérieur du lotissement mais bien par cet accès direct, qui sera pris sur la route sur l'allée de Bordeaux. Je mets aux voix ? Oui allez y Monsieur ODEZENNE.

Marc ODEZENNE :

Deux secondes. Donc la voie, enfin la voie communale maintenant du Lotissement, sera quand même en communication avec cette voie.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

A bien évidemment,

Marc ODEZENNE :

Il n'y aura pas de plot ni rien ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Non non, il n'y a aucune raison, mais l'idée c'est que les ambulances les fournisseurs etc. l'accès se fasse d'une manière principale par l'allée de Bordeaux. Voilà. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

➤ **ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT A MADAME ROBIN- DUGRAND (accès à l'EHPAD)**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je vais rapporter maintenant le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la Claire.

LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA CLAIRE

RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX

La Ville de Gujan-Mestras souhaite poursuivre son programme global de redynamisation des centres-bourgs en réaménageant la Place de la Claire.

En effet, ces travaux permettront d'amplifier l'embellissement du quartier de Mestras, initié dans le cadre du FISAC, et de renforcer son pouvoir d'attractivité en tant que lieu de vie et d'échange, de cœur de Ville, dynamique et accueillant.

Les travaux envisagés porteront sur la création d'un espace de vie aménagé et paysagé permettant de mettre en place des événements et animations socio-culturelles à destination de tous les gujanais. L'aménagement de cette place devra être réfléchi pour assurer la cohabitation de différents modes de déplacement (véhicules, transports en commun, déplacements doux) dans l'optique de créer un espace convivial pour les usagers et fonctionnels pour l'ensemble de la population du quartier (commerces, restauration, services, etc.). Le site devra pouvoir être traité pour accueillir une halle couverte destinée à recevoir notamment des marchés de producteurs ou des opérations culturelles ou commerciales exceptionnelles.

Au vu du montant des travaux et des objectifs architecturaux et financiers à atteindre, il est proposé l'organisation d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre, comme le prévoient les dispositions de l'article 74 du code des marchés publics.

Ce concours de maîtrise d'œuvre est envisagé au stade esquisse (ESQ).

Le concours sera organisé dans les conditions définies à l'article 70 du Code.

Le marché de maîtrise d'œuvre sera conclu avec un maître d'œuvre ou une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre qui devra disposer des capacités professionnelles et financières ainsi que des compétences nécessaires à l'exécution de la mission envisagée dans les domaines concernés par le projet d'aménagement de la Place de la Claire et notamment : urbanisme, aménagement, économie de la construction, architecture, suivi de l'exécution des travaux, paysagistes, développement durable, missions techniques et de contrôles, etc.

Pour mener à bien la procédure, il convient de procéder à la constitution d'un jury. Je vous propose de retenir en tant que membres élus de ce jury, titulaires et suppléants, les membres de la Commission d'Appels d'Offres. Une commission technique dont la composition sera précisée ultérieurement pourra assister le jury dans ses travaux.

Dans un premier temps, les candidats adressent les documents relatifs à leur candidature au pouvoir adjudicateur. Le jury les examine, dresse un procès-verbal et formule un avis motivé sur la base de leurs compétences, moyens et références sur des opérations de technicité équivalentes. Le pouvoir adjudicateur dresse la liste des trois candidats maximum admis à concourir.

Le jury est constitué selon les modalités prévues à l'article 24 du Code des Marchés Publics. Il est composé de Madame le Maire ou son représentant en qualité de Président, de cinq membres du Conseil Municipal et cinq suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Président du jury pourra désigner comme membre du jury des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, dans la limite de cinq personnes.

Le Président du jury désigne pour participer au jury un tiers de membres ayant une qualification professionnelle ou une qualification équivalente à celles exigées des candidats pour y participer.

Le comptable public et un représentant du Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes pourront participer au jury avec voix consultative sur invitation du président du jury.

Dans un second temps, les trois candidats maximum admis à concourir remettront les prestations exigées par le règlement de la consultation, soit une esquisse (ESQ).

Le jury examinera les documents reçus et après son analyse proposera un classement des concurrents au pouvoir adjudicateur, en fonction des critères de choix retenus dans le règlement.

Suite aux négociations menées par le pouvoir adjudicateur, le marché de maîtrise d'œuvre sera attribué.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 700 000,00 € TTC.

Le montant de la prime versée à chaque candidat retenue au 2nd tour de la procédure est plafonné à 3 700 € TTC sous réserve d'appréciation par le jury du travail réellement fourni.

L'indemnité due au lauréat est considérée comme une avance sur ses honoraires.

En conséquence, je vous demande donc :

- d'autoriser la réalisation de cette opération pour un montant évalué à 700 000,00 € TTC et d'en approuver le pré-programme;
- d'approuver le principe, l'organisation et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place de la Claire;
- d'approuver la composition du jury, pour la partie des membres élus;
- de fixer les primes des candidats admis au 2^{ème} tour, à hauteur de 3 700,00 TTC sous réserve de l'appréciation du jury;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre l'ensemble des décisions nécessaires au bon déroulement de la procédure de concours;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter auprès de tous les partenaires potentiels de la Ville, toutes subventions et participations possibles pour le projet d'aménagement de la Place de la Claire.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Voilà mes chers collègues. D'abord je voudrais dire deux, trois choses. La première c'est que, cette place de la Claire n'a été aménagée que très provisoirement et uniquement parce que, voilà, pour attendre justement les travaux, il y a de la vie dans cette place de la Claire déjà. J'en félicite bien évidemment tous les acteurs économiques qui sont autour les commerces qui font des choses qui bougent qui se prennent en charge qui animent vraiment cela fait plaisir. Je suis aussi très très heureuse parce que je me suis beaucoup battue pour ça que la petite papeterie qui s'est installée en face, bien, ait enfin la presse. Et j'ai cru comprendre que le journal Sud-Ouest arriverait lundi dans son établissement, j'en suis extrêmement ravie c'est important pour tout Mestras et voilà encore, pour une fois pour l'activité économique que nous souhaitons à la hauteur de notre Ville. Donc c'est vrai que ce lancement du concours de maîtrise d'œuvre, il est pour moi très important. On avait une difficulté, c'était de chiffrer, il faut mettre un chiffre. Moi je n'en sais rien de combien ça va coûter puisque on fait appel à trois urbanistes pour trois bureaux d'études, pour justement, enfin on fait appel à tout le monde, et on en retiendra trois maximum pour justement qu'ils nous donnent des idées qu'ils nous éclairent et qui répondent à tous les objectifs que nous avons fixés. Moi ce que je vous propose aujourd'hui, c'est de consacrer les membres de la la Commission d'Appel d'Offre comme membres élus. Alors, je sais bien qu'il n'y a pas les deux oppositions qui sont présentes à la Commission d'Appel d'Offre, donc ce que je propose puisque le Maire a cinq personnes qualifiées à désigner, c'est que le groupe d'opposition qui ne figure pas à la Commission d'Appel d'Offre, bien, sera dans mes personnes qualifiées de façon à ce que tout le monde soit autour de la table pour faire ce choix, qui est un choix extrêmement important, qui engage la Ville pour voilà il ne faut pas se tromper sur cette place on a pas le droit de se tromper on va, on fait un lancement un concours pour ça, mais on a pas le droit de se tromper. Donc il faut que l'on soit tous autour de la table et moi je pense que c'est la bonne solution de mettre, je ne sais pas qui c'est quel est le groupe qui n'est

pas de la Commission d'Appel d'Offre. C'est vous. Bien voilà. Donc vous choisirez l'un de vous trois comme expert, bien Madame STOME pourquoi pas, je trouve que c'est très bien, ces Messieurs sont très galants et ils ont raison et il y a probablement aussi votre compétence qui joue derrière et votre regard de femme et donc c'est très bien, j'en suis ravie, et vous serez la première des personnes qualifiées qui sera désignée. Voilà donc c'est un challenge formidable. Moi j'aurais souhaité d'ailleurs que l'on associe beaucoup plus encore la population mais on est tenu quand même là par une réglementation de comment on appelle ça de l'appel d'offre qui fait que l'on ne peut pas il y a un jury c'est un jury, c'est au jury de décider. Mais enfin je pense que l'on regardera ça très attentivement juridiquement pour essayer d'innover, moi j'adorerais par exemple que les trois projets soient pourquoi pas présentés, j'allais dire affichés, soient mis quelque part à un endroit bon voilà et puis on arrivera bien à savoir ce que pensent les gens d'ailleurs, si c'est possible parce que l'administration est souvent là pour m'empêcher d'avoir de telles idées, mais on verra mais moi mon idée c'est que on aura pas 36.000 fois, mes chers collègues, cette possibilité de peser sur un aménagement comme ça. Jusqu'à maintenant on a fait l'aménagement des rues, l'aménagement des quartiers, on les a redynamisés, c'est fantastique. Là, c'est une place, et cette place on a pas le droit de la louper. A Mestras il faut vraiment que ce soit très réussi et donc pour ça bien il faut s'y mettre à tous. C'est mon idée. Y compris la population, mais on verra. On verra comment on pourra faire ça. Est-ce que j'ai répondu à toutes vos interrogations ou est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? Et bien je mets aux voix cette délibération très importante. Y a t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous en remercie.

➤ **LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA CLAIRE**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Attribution du marché de travaux – Aménagement du cours de verdun, alors voilà encore quelque chose de très important et exceptionnellement je ne l'ai pas donnée cette délibération à rapporter à Monsieur ESPILONDO qui aurait mérité de rapporter cette délibération mais chacun comprendra ici que j'ai choisi comme rapporteur Xavier PARIS.

Xavier PARIS :

Je propose moi à Pierre de rapporter toutes les délibérations concernant l'allée de Bireboussaou.

**ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX – AMENAGEMENT DU COURS DE VERDUN
TRANCHE 2**

RAPPORTEUR : Xavier PARIS

En 2009, la Ville de GUJAN-MESTRAS a réalisé l'aménagement de la première tranche du cours de Verdun (entre le ruisseau du Bourg et la rue du Maréchal Foch).

L'aménagement du tronçon compris entre la rue du Maréchal Foch et la rue Aimé Broustaut, objet de la seconde tranche, sera réalisé avec des matériels et des matériaux identiques à ceux employés lors de la première tranche.

Les travaux comprendront:

- l'élargissement et la réfection des espaces piétons
- l'aménagement des parkings longitudinaux
- la mise en œuvre d'un nouvel éclairage public
- le paysagement des espaces

- l'enfouissement des réseaux au droit du carrefour RD650/rue Aimé Broustaut

L'estimation prévisionnelle de ces travaux est de 561 016,15 € HT.

A l'issue de l'établissement du dossier de consultation des entreprises, une consultation par voie de procédure adaptée a été lancée le 15 octobre 2010 et publiée au B.O.A.M.P. et sur le site de la Ville. La date limite de remise des offres a été fixée au 09 novembre 2010 à 17 heures.

6 plis représentant 6 offres ont été réceptionnés et confiés au maître d'œuvre, Bernard PECCEU – B.P.I.C. – 4 chemin de Peille Pélude à SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX (33) pour analyse.

Après cette analyse, les offres ont été présentées à la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 24 novembre 2010.

La Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable au classement des offres et à l'attribution des marchés comme suit :

- **lot 1 : Voirie – assainissement - trottoirs**
Entreprise MOTER sise à MERIGNAC (33700)
pour un montant HT de 478 070,66 € soit 571 772,51 € TTC
- **lot 2 : Réseaux divers**
Entreprise FORCLUM sise à BISCARROSSE (40601)
pour un montant HT de 133 055,50 € soit 159 134,38 € TTC

Le coût total des travaux s'élève à : 611 126,16 € HT soit 730 906,89 € TTC

Je vous demande donc :

- d'approuver le programme des travaux,
- de valider le classement des offres et d'attribuer les différents marchés suivant l'avis de la commission d'appel d'offres,
- d'habiliter le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des marchés et toutes pièces administratives nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Bon, ça c'est formidable parce que donc là, on va continuer. On va aller de la rue du Maréchal Foch à la rue Aimé Broustaut. On fera peut-être une réunion, Xavier, de tous les riverains de tous les commerçants pour leur présenter cette deuxième phase. Je pense que ce serait une bonne chose, d'autant plus qu'il y a une ou deux petites modifications par exemple la demande de Monsieur WARRISSE, on a veillé à ce qu'il y ait une place devant chez lui, enfin en face de chez lui très exactement, une place comment on appelle ça, minute, parce que il nous a signalé qu'il y avait des difficultés pour se garer devant chez lui prendre son pain pour les gens il faut que ce soit ça, parce que sinon les gens ne s'arrêtent pas. Donc voilà, j'ai été sensible à ses arguments et on a demandé à nos techniciens de revoir un tout petit peu l'aménagement qui posait quand même problème parce que il y a des questions de sécurité on est dans un, comment on appelle ça, on est dans un carrefour. Voilà, enfin c'est réglé donc raison de plus pour le montrer un petit peu à tout le monde et que tout le monde puisse s'exprimer. Début des travaux ?

Xavier PARIS :

Mi-janvier

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Mi-janvier. Voilà formidable. En tout cas moi j'ai donné comme règle que je voulais que ce soit terminé pour le mois de juin. J'ai un peu tendance à faire comme ça maintenant, à dire que je veux que ce soit fini le temps, alors on fait le compte à rebours et voilà. Parce que autrement vous dites le démarrage des travaux, mais non non, il vaut mieux commencer par dire il faut que ce soit terminé à telle date et voilà, donc c'est comme ça que l'on a fait en tout cas il faut quand même dire que c'est chaque fois très compliqué ce que l'on fait là. Parce que c'est coordonner des travaux avec le Conseil Général, avec la Cobas, avec nous bien sûr, avec France Télécom, avec l'EDF, c'est très compliqué. Il faut le savoir. C'est des parties de, alors mais c'est vrai aussi que chaque fois que l'on a des autorisations il faut les faire en priorité. Parce que faire une rue, la rue je vais dire n'importe laquelle, dans Gujan, c'est facile, mais là c'est très compliqué parce que l'on est sur des routes départementales et avec toutes ces contraintes, donc chaque fois qu'on a toutes les autorisations il faut que ça vienne en priorité et ça vient un peu bousculer quelque fois notre programmation prévue. À la faveur de ces remarques, Monsieur VERDELET ?

Fabrice VERDELET :

Je voulais juste poser une question puisque par rapport au prévisionnel il y a une augmentation de à peu près 8 % c'est dû à quoi ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je ne pensais pas qu'il y avait une augmentation de 8 %. Vous avez fait le calcul ?

Fabrice VERDELET :

Au départ c'était 561.000 et on est HT et on arrive à 600.000 ...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Ce sont les pavés. Ah oui, oui, si si vous avez raison très bonne question, ce sont les pavés, tenez vous bien qui ont augmenté de 20 %. Et comme on ne peut pas mettre d'autre pavés hein voilà ce sont les pavés. C'est bien ça Pierre ? 20 % d'augmentation. Bon ça c'est... et c'est vrai que les pavés c'est entre autre ce qui faisait le chic un petit peu à Gujan donc... Mes chers collègues à la faveur de ces remarques je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté à l'unanimité.

➤ **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX – AMÉNAGEMENT DU COURS DE VERDUN
TRANCHE 2**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Budget de la Ville, décision modificative n°4, Xavier PARIS.

BUDGET VILLE 2010 – DECISION MODIFICATIVE N°4

RAPPORTEUR : Xavier PARIS

La décision modificative n° 4, qui vous est proposée, retrace des écritures d'ordre patrimonial et est globalement équilibrée à **1 844 983,58 euros**.

Seule la section d'investissement est concernée et s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **1 844 983,58 euros**.

L'ensemble des opérations est retracé dans le tableau de synthèse ci-annexé, que je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir adopter.

Xavier PARIS :

Cette décision modificative est équilibrée à hauteur de 1.844.983 €.

Il s'agit d'une décision modificative patrimoniale. En effet aucun crédit nouveau n'est inscrit, ce sont uniquement des mouvements entre comptes pour permettre d'affecter les frais d'honoraires, d'études et d'insertions aux travaux auxquels ils sont liés.

L'intérêt pour la collectivité, hormis l'obligation comptable, est de permettre l'assujettissement de ces crédits au Fonds de Compensation de la TVA.

Ces transferts qui font l'objet de cette décision modificative, concernent des inscriptions couvrant majoritairement la période de 2007 à 2010, avec quelques soldes d'années antérieures.

Pour votre information ces écritures généreront une recette de plus de 280.000 € au titre du FCTVA 2011.

Voilà donc les écritures de cette décision modificative N° 4 qui je tiens à souligner sont totalement neutres pour notre budget 2010.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien ça va même nous permettre de récupérer de l'argent en fait,

Xavier PARIS :

280.000 €

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Voilà, oui voilà donc c'est une neutralité positive.

Xavier PARIS :

Bien sûr,

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Voilà des remarques là dessus ? Oui Monsieur VERDELET ?

Fabrice VERDELET :

Nous, nous nous abstiendrons, puisqu'on a pas voté le budget comme à chaque fois sur les décisions modificatives et j'avais une autre question par rapport aux finances traditionnellement en cette période on a le Débat d'Orientation Budgétaire, on n'a pas eu d'information là dessus.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Tout à fait

Fabrice VERDELET :

Donc on aimerait savoir s'il est décalé et pourquoi ? Merci.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Il est décalé effectivement. On passera probablement le budget 2011, le budget primitif au mois de mars même je dirais même avril 2011. Donc vous savez que le Débat d'Orientation Budgétaire doit se faire dans les deux mois maximum, donc ça veut dire que notre Débat d'Orientation Budgétaire on le fera début mars. Pourquoi ? Parce que nous allons avoir d'excellents résultats sur l'année 2010. On va avoir un beau résultat et donc nous souhaitons en bénéficier si vous voulez et affecter ce résultat déjà dès le budget primitif. Je vous rappelle qu'on a quand même une, dans notre tête à nous, une programmation qui est pluriannuelle. On a commencé ce mandat avec beaucoup beaucoup d'investissement et donc là, nous sommes, nous avons fait, nous avons lancé quand même énormément d'opérations, là sur 2011, l'idée c'est d'avoir 2 millions d'investissement qui vont vous être proposés et on vous les proposera parce que nous, on est prêt il ne faut pas croire sur le budget on est complètement prêt, on est en capacité de vous donner le détail d'ailleurs de ces 2 millions puisqu'on vous proposera en décembre de faire une délibération qui fera que nous pourrons sans attendre le budget primitif 2011, décider d'investissements déjà dès le 1er janvier puisqu'on aura des besoins sur un certain nombre de choses et on a le droit de prendre une délibération comme ça à hauteur d'1/4 des investissements de l'année précédente. Donc nous, comme notre total des investissements sera de 2 millions pour l'année 2011, on aura aucun problème à rentrer dans ce cadre là et on pourra parfaitement commencer tous les travaux, il y aura aucun ralentissement. Mais ça nous permettra d'attendre les bases et on sait que cette année les bases elles vont être très tardives, je parle sous le contrôle de Monsieur le Trésorier, puisque d'ailleurs j'ai oublié de signaler sa présence et je veux le remercier de sa présence il nous honore maintenant de sa présence sur tous les conseils municipaux donc on va voir des, moi c'est en tout cas ce que l'on m'annonce à Paris mais on va voir une connaissance de base très tardive ça vient des modifications qui ont eu lieu sur la taxe professionnelle et sur les modifications qui sont liées à l'affectation d'une partie de la taxe d'habitation. Puisqu'il y a une partie, vous savez la partie qui allait au département pour 7 % des bases elle va désormais à la collectivité, à l'EPCI, qui est en TPU pour nous c'est la Cobas. Donc pour toutes ces raisons là, tout le monde est au courant aujourd'hui, que l'on va avoir des bases très tardivement à connaissance. Donc pour faire le meilleur budget, plus donc avoir connaissance de notre résultat 2010 et pouvoir l'intégrer dans ce budget primitif et ce qui vous fera plaisir ne pas emprunter, parce que chaque fois quand on a un petit désaccord ensemble, je vais dire chaque fois que c'était un petit désaccord entre nous, mes chers collègues de l'opposition, ce qui vous gêne toujours c'est l'emprunt d'équilibre que nous faisons et qui est un emprunt d'équilibre. Parce que on ne connaît pas justement, on n'a pas la totalité. Là, on va pouvoir vous présenter un budget primitif 2011 où il y aura un tout petit emprunt d'équilibre parce que justement on aura connaissance d'énormément de nos recettes. Voilà, c'est le choix que nous faisons et nous le faisons d'autant plus qu'en décembre vous allez aussi avoir une décision modificative qui elle n'aura pas la neutralité de celle qui vous est proposée aujourd'hui, c'est une décision modificative où on va diminuer un certain nombre de comment on appelle ça, d'investissements qui ne se feront pas d'ici là

fin de l'année. On va consacrer des recettes qui seront là et que voilà que l'on avait pas prévues au BP etc. et tout ça se traduira par des diminutions d'emprunts voilà. On essaie d'être vertueux et de faire en sorte, je vous rappelle que l'on est resté aussi dans ce que nous avons prévu au départ, c'est-à-dire que nous sommes toujours sur le BP 2010 et on a pas fait de Budget Supplémentaire, et on est resté dans notre BP 2010. Bien je peux vous dire que ce BP 2011 que l'on va peaufiner, il est déjà n'est ce pas Xavier, complètement dans les cartons déjà et pratiquement fini, ce budget primitif bien il sera là aussi pas suivi de BS en 2011. Voilà donc on revient sur cette idée. Alors ça c'est quelque chose que l'on a déjà fait ici dans ce conseil, Michel BEZIAN, mon prédécesseur le faisait souvent pour ceux qui ont siégé avec moi, avec lui, il le faisait souvent, moi si vous voulez je ne l'ai pas fait parce que j'avais cette volonté en début de mandat de lancer énormément de dossiers et énormément d'affaires. Vous savez je ne le regrette pas. Car aujourd'hui, quand on voit les difficultés de mes collègues, ceux qui n'ont pas eu cette prudence comme moi de lancer les opérations quand il fallait le faire, c'est à dire à un moment où les prix des entreprises étaient au plus bas. Parce qu'elles n'avaient pas de travaux. Au moment où les emprunts avaient des taux qui étaient les plus bas, c'est là que nous nous aurons emprunté et de manière importante. Et bien moi je pense que l'on a fait les bons choix que ces choix on les a fait sur la pluriannualité, et que maintenant on va en tirer les bénéfiques. C'est pour ça que je vous remercie Monsieur VERDELET de m'avoir donné la parole là dessus, on va effectivement être en capacité d'avoir un petit budget primitif au niveau de l'investissement, mais parce que c'est un petit budget, mais parce qu'il faut tenir compte de tout ce qui a été fait précédemment. Et nous nous avons, regardez les dossiers, la maison de retraite, regardez le temps qu'on a mis sur la maison de retraite, regardez même sur cette deuxième tranche de Gujan depuis combien de temps on en parle, bien regardez le temps qu'il faut. Tous les dossiers sont d'une lenteur absolument terrible et c'est la raison pour laquelle on a su faire comme ça au fonctionnement, je dois vous dire aussi pour le budget primitif 2011 que tous les services communaux ont joué le jeu et que Xavier on peut dire que l'on va présenter un budget qui ne sera pas en augmentation sur le fonctionnement et qui sera plutôt, on ne va pas parler du personnel bien sûr, mais il sera très très très bien encadré vous verrez vous aurez des bonnes surprises. Vous allez avoir du mal à nous critiquer, on va pas tout dire, mais préparez vous ça va être dur de nous critiquer. Voilà je vais vous mettre la pression, ça va être dur là je ne sais pas comment vous allez faire. Parce que là je crois qu'on est on aura, mais c'est le hasard on a pas fait ça pour ça, mais cette année ça vient au moment où justement il ne va pas y avoir cet emprunt d'équilibre alors il va falloir que vous trouviez autre chose mais bon je vous taquine gentiment parce que c'est la fin de l'année et que bon la journée a été longue voilà ne m'en veuillez pas. Donc sur cette décision modificative qui est vraiment neutre comme l'a dit Xavier mais qui est intéressante et quand même je veux vous rappeler, Xavier l'a dit mais je veux re-insister, c'est des sommes qui concernent plusieurs années tu l'as dit Xavier ça,

Xavier PARIS :

Tout à fait de 2007 à 2010

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Voilà donc ça concerne, c'est une régularisation qu'ont fait nos services et c'est important ça va nous permettre de récupérer de la TVA et ça a du sens. Donc je la mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Bon là vous auriez pu voter, c'est une recette, c'est une recette, oh là là, attendez pour la Ville c'est un plus, bon. Vous êtes sûr ?

Fabrice VERDELET :

S'abstenir ce n'est pas être contre. C'est s'abstenir.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Oh c'est dommage quand même là, vous ne jouez pas le jeu de Gujan, allons allons. Bon on a encore du travail pour vous convaincre, je le sens.

➤ **BUDGET VILLE 2010– DECISION MODIFICATIVE N°4**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 25 POUR et 6 ABSTENTIONS (Fabrice VERDELET – Sylviane STOME – Patrick LOPEZ - Michel MORA Annie KHELOUFI - Marc ODEZENNE)

Bon on passe quand même à la faveur de ces remarques au dossier suivant qui est un dossier de tarifs, et le rapporteur est Évelyne DONZEAUD.

| |
|--------------------|
| TARIFS 2011 |
|--------------------|

RAPPORTEUR : Évelyne DONZEAUD

1°) En ce qui concerne la fixation des tarifs pour l'année 2011 dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, je vous propose d'établir le taux d'évolution des tarifs ci-dessous mentionnés à 0 %, et ainsi de maintenir ces tarifs au niveau de 2010 :

- Juniors vacances et sports vacances
- Mercredis multiactivités
- Garderie – accueil périscolaire
- École multiactivités
- Étude dirigée
- Accueils de loisirs maternel et primaire du mercredi
- PRAJ
- Droits d'inscription à l'école de musique
- Droits d'entrée des spectacles et divers événements culturels
- Droits d'inscription à la médiathèque, reproduction des documents effectués à la médiathèque, sacs à livres vendus à la médiathèque
- Location de la salle des fêtes
- Location de l'auberge du Lac
- Location maison de la culture et centre Saint Exupéry
- Location des salles de sports et installations sportives
- Mise à disposition de matériel
- Utilisation du photocopieur
- Recueil des actes administratifs
- Droit de voirie, de place et de stationnement sur les marchés de la commune
- Utilisation des bornes électriques par les commerçants
- Redevance d'occupation du domaine public pour les ventes d'huîtres les dimanches et jours fériés
- Interventions du personnel municipal
- Concessions dans les cimetières
- Location du caveau provisoire
- Cavurnes du cimetière de la Forêt
- Cases de columbarium de cimetière de la Forêt
- Inscriptions au cross des entreprises
- Emplacements pour les bateaux au Port de La Hume

- Occupation de l'aire de lavage et de carénage du Port de la Hume
- Cabanes ostréicoles à usage non professionnel, cabanes ostréicoles à usage professionnel et bâtiments de chantier naval du Port de La Hume
- Occupation des terre-pleins au Port de La Hume

2°) En ce qui concerne la fixation des tarifs de la restauration scolaire et de la restauration collective pour l'année 2011, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, je vous propose d'établir leur évolution de la façon suivante, étant entendu que ces tarifs sont restés au même niveau de 2006 à aujourd'hui :

Restauration scolaire :

| | <u>Tarif Actuel</u> | <u>Tarif 2011</u> |
|---------------|----------------------------|--------------------------|
| QF1<280 | 0,75 € | 0,75 € |
| QF2 281 à 547 | 1,50 € | 1,55 € |
| QF3 548 à 715 | 2,25 € | 2,30 € |
| QF4 716 à 885 | 2,25 € | 2,30 € |
| QF5>885 | 2,29 € | 2,35 € |

Restauration collective :

| | <u>Tarif Actuel</u> | <u>Tarif 2011</u> |
|--------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Tarif unique (QF1 à QF5) | 4,00 € | 4,10 € |

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien madame le rapporteur, donc on est d'accord on augmente aucun tarif sauf la restauration scolaire que l'on avait pas augmenté depuis 2006, et donc en fait on fait une augmentation qui est de l'ordre d'une inflation sur l'année. Sauf le coefficient 1, qui ne bouge pas. Ce n'est jamais agréable d'augmenter et il faut être aussi raisonnable et faire en sorte quand même d'être en adéquation parce que voilà, c'est quand même... Des remarques sur ce dossier ? Il n'y en a pas ? Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité je vous en remercie.

➤ **TARIFS 2011**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Tableau des effectifs, Julien.

| |
|------------------------------|
| TABLEAU DES EFFECTIFS |
|------------------------------|

RAPPORTEUR : Julien SUSPERREGUI

Afin de procéder aux opérations courantes de gestion du personnel, telles que nominations, avancements, réussites aux concours ou examens, reclassement, mutation, changement de quotité de travail, départ en retraite, etc...

Je vous propose d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs :

A créer au 01/01/2011

1 poste : Adjoint Administratif 2ème classe à temps non complet (28 heures)

Marie-Hélène DES ESGAULX :

On a des problèmes là ce soir il y a du sabotage, c'est David qui s'amuse, c'est Patrick ? Non on lui donnerait le bon Dieu sans confession.

Alors comme d'habitude ce sont bien sûr, bon il y a des questions là dessus ? Non c'est une modification, en fait c'est quelqu'un qui change sa durée de travail, on est bien d'accord. Là dessus moi, les gens qui me demandent à travailler à 80 %, ou à 90, 70 etc. et qui veulent revenir à 100 bon on les suit. Ça c'est un peu comme les horaires etc. moi j'essaie vraiment de donner satisfaction aux gens pour qu'ils se sentent bien dans l'accomplissement de leurs tâches de travail. Je mets aux voix ? Des oppositions ? Des abstentions ? Ah oui j'ai oublié, alors opposition du groupe de Monsieur VERDELET, abstention pardonnez moi, abstention du groupe de Monsieur VERDELET et donc c'est une délibération qui est adoptée.

➤ **TABLEAU DES EFFECTIFS**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 28 POUR et 3 ABSTENTIONS (Fabrice VERDELET – Sylviane STOME – Patrick LOPEZ)

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je pense, que nous sommes au bout, prochaine réunion donc du conseil municipal le 20 décembre, pas le 25, non non non, mais le 24 on a un mariage, c'est assez exceptionnel le 24 décembre à 16 heures, on a un mariage, voilà. Qui sera peut être en musique d'ailleurs. Mais donc c'est un mariage mais pourquoi je vous raconte ça, 20 décembre donc conseil municipal, euh bien voilà mes chers collègues, merci beaucoup. N'oubliez pas de signer les feuilles de présence avant de partir.

La séance est levée à 19h39.